

## **Une énigme : Qu'en est-il de la présence de Tsiganes à Brissac sous l'Ancien Régime ?**

Sources : François de Vaux de Foletier, « Recherches sur l'histoire des Tsiganes dans les anciens registres paroissiaux », *Études tsiganes, bulletin de l'association des études tsiganes*, 2<sup>e</sup> année, 15 avril 1956, p. 1 – 11 ; François de Vaux de Foletier, *Les Tsiganes dans l'Ancienne France*, Connaissance du monde, Paris, 1961 ; David D. Bouteira, « Les Bohémiens en Bretagne sous l'Ancien Régime », p. 135 et stes, *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, tome 113, n°4, 2006 ; Luc Dominique-Charles, *les « bandes » de violons en Europe : cinq siècles de transferts culturels. Des anciens ménétriers aux Tsiganes d'Europe centrale*, (chapitre 5), Turnhout, Belgique, 2018

Célestin Port, dans son célèbre dictionnaire, fut le premier à révéler cette présence à Brissac : une compagnie de gardes tsiganes logeait à la capitainerie du château, au service du premier duc Charles de Cossé (1562-1621). Son capitaine était alors Charles de la Grave. Cette compagnie donna un lustre particulier aux splendides fêtes organisées au château en l'honneur de la reine mère Marie de Médicis qui s'y installa la première fois en octobre 1619, puis, par courtes périodes, jusqu'en août 1620, lors de la fameuse réconciliation qui se fit entre Marie et son fils, le jeune roi Louis XIII. Brissac fut alors au cœur même du pouvoir et de l'histoire nationale. Les gardes de Charles de La Grave avaient plusieurs cordes à leur arc : à leur fonction militaire, ils ajoutaient celle d'animateurs de la cour ducale (et même royale pendant la présence de la reine Marie) installée au château grâce à leurs talents de musiciens. Ils excellaient également à la chasse.

### **Comment expliquer leur présence à Brissac ?**

Les spécialistes pensent que les Tsiganes ont su profiter des services militaires rendus pendant les guerres de religion. Une compagnie dirigée par un certain Jean Charles combattit pour Henri III et Henri IV. La ville et le château de Brissac eurent alors beaucoup à souffrir des saccages perpétrés par les troupes des guerres de religion, ligueuses et royales. Dans les aveux registrés dans le fonds Brissac conservé aux ADML, on peut trouver, dans les descriptifs des biens de cette période, des cas de maisons ruinées par les guerres. Alors que la paix était à peine revenue (le siège de La Rochelle commence en septembre 1627), Charles de Cossé s'est attiré les services d'une compagnie, à la fois pour protéger son domaine, et aussi pour donner plus de brillant à la vraie cour qu'il entretenait dans son château. Car c'est le moment où la famille de Cossé est en train de prendre de la hauteur. C'est le 8 juillet 1620 que des lettres patentes -retrouvées dans le fonds J des ADML49- érigent le comté de Brissac en duché pairie. Ça valait bien une compagnie de Bohémiens !

### **Bohémiens ? Aegyptiens ?**

Les assez rares textes relatifs aux Tsiganes – inscriptions dans les registres paroissiaux, actes officiels, mandements divers les concernant, actes de justice d'expulsion...- leurs attribuent des dénominations variées : Sarrasins, Égissiens, Égyptiens, Bohêmes et Bohémiens (ce nom viendrait d'un acte du roi de Bohême les protégeant). La première trace écrite de leur présence en France (voir ci-dessus article de David D. Bouteira) serait

à Mâcon le 24 août 1429 ; leur présence est attestée à Angers en 1498 (cf. art. de François de Vaux de Foletier ci-dessus) à propos d'un ordre d'expulsion du faubourg Saint-Michel par la ville, décision contrecarrée par le juge d'Anjou.

### **Sous la protection des seigneurs**

En Bretagne et en Anjou, les Tsiganes étaient protégés par quelques grands seigneurs. C'est ce que firent Charles de Cossé, gouverneur de Bretagne et son fils François, lieutenant général du roi dans cette même province. Mieux encore : les registres paroissiaux montrent, par quelques exemples de baptême retrouvés, que les familles seigneuriales ne dédaignaient pas accepter les charges de parrains et de marraines pour les enfants tsiganes. Ainsi, en 1650, Anne-Ursule de Cossé fut la marraine de Radeconde de La Haye, née Égyptienne, sur les fonts baptismaux de Saint-Vincent. Il existait une vraie relation entre les Cossé et les Bohémiens qui habitaient la capitainerie (le nom de ce bâtiment serait d'ailleurs lié au fait que le capitaine de la compagnie y avait résidence). Car les familles accompagnaient évidemment les gardes : on estime généralement que les compagnies étaient composées d'un ou de plusieurs « mesnages » (= une cinquantaine de personnes), sans qu'on sache exactement combien ils étaient à Brissac.

### **L'église Saint-Vincent**

L'église Saint-Vincent a-t-elle gardé trace de cette présence ? Certainement, mais où ? Car des Tsiganes ont été enterrés dans l'église. Voir le registre paroissial de Brissac, mai 1629 (cf. Vaux de Foletier, art. cité ci-dessus) : « moy curé (ait) ensépulturé dans l'église de céans noble homme Charles de la Grave, capitaine d'une compagnie d'Aegyptiens, au funéraille (sic) duquel assistèrent plus de trois cens personnes : il fut tué sur le chemin de ce lieu au pont de Cé, sa veufve a donné à la fabrice (=fabrique) de céans une escharpe de tafetas blanc et une taurielle (=toile brodée ou garnie de dentelles qui servaient dans les églises à la présentation des enfants au baptême ou à l'offrande du pain bénit) ». L'évêque Claude de Reil avait donné son accord car La Grave était mort d'une mort violente et sans confession, accord donné sous l'assurance du curé que le décédé avait vécu dans la religion catholique.

Beaucoup de choses surprennent dans cette affaire : la présence d'une foule nombreuse composée, sans doute, de beaucoup de personnes de sa nation ; l'enterrement dans l'église, ce qui est marque d'importance, comme le titre de « noble homme » qui lui est attribué par le curé ; l'intervention de l'évêque en sa faveur, ce qui laisse à penser que le duc avait donné aussi son accord ; le don fait par la veuve à la fabrique de Saint Vincent. Autant de signes qui montrent la protection dont jouissaient alors les Tsiganes à Brissac. D'autres sépultures suivirent : celles de son fils en 1631 prénommé Charles, puis de René Charles en 1645.

Des traces donc dans l'église ? Il ne semble pas.

### **Leur départ de Brissac**

Si la présence de Bohémiens à Brissac sous Louis XIII et la première partie du règne de Louis XIV ne présente aucun doute, je ne sais rien par contre de leur départ du château. On sait par ailleurs que les villes (Angers) et l'administration royale n'eurent de cesse de vouloir les chasser du royaume, sans grande efficacité en réalité. La marine royale avait besoin urgent de galériens... Car leur image se brouilla rapidement dans l'esprit public qui

les assimila bientôt à la masse des errants. Comme on peut toujours le constater aujourd'hui, les passeurs de frontière n'ont pas bonne presse.

Il semble que la déclaration royale du 11 juillet 1682 leur porta sans doute un grand préjudice, car l'administration, cette fois, s'appliqua à la mettre en œuvre : le roi s'en prit aux seigneurs qui protégeaient les Bohémiens dans leur château, et les menaça de les priver de leur fief s'ils persistaient. Des Bohémiens furent condamnés aux galères royales, leurs femmes enfermées. On a constaté que ce texte fut appliqué en Bretagne.

Ce fut certainement la fin des Égyptiens à Brissac.

Marcel Grandière Avril 2018